

ARRETE n° ADMG_2022_030

portant délégation de signature du Président à un responsable de service

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L5211-9 du CGCT autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu l'arrêté du Président portant recrutement de Madame Hélène DELATTRE, au poste de Directeur général Adjoint Patrimoine et Espaces publics

ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale est donnée à Madame Hélène DELATTRE, Directrice générale adjointe, responsable du pôle Patrimoine et Espaces Publics, aux fins de signer les procès-verbaux de réception de chantier du centre aquatique, ainsi que tout document nécessaire à l'ouverture du centre aquatique.

Madame Hélène DELATTRE pourra signer tous documents relatifs à cette délégation de signature.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet du NORD et affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCO, le 26 septembre 2022

Le Président

Luc FOUTRY

Hôtel de Ville
Place du Bicentenaire
59710 Pont-à-Marcq | Tél. : 03 20 41 26 48 | contact@pevelecarembault.fr
Fax : 03 20 41 17 96 | www.pevelecarembault.fr

Aix - Attiches - Auchy-lez-Orchies - Avelin - Bachy - Bersée - Beuvry-la-Forêt - Bourghelles - Bouvignies - Camphin-en-Carembault - Camphin-en-Pèvèle - Cappelle-en-Pèvèle - Chemy - Cobrieux - Coutiches - Cysoing - Ennevelin - Genech - Gondecourt - Herrin - Landas - La Neuville - Louvil - Mèrignies - Moncheaux - Mons-en-Pèvèle - Mouchin - Nomain - Orchies - Ostricourt - Phalempin - Pont-à-Marcq - Saméon - Templeuve-en-Pèvèle - Thumeries - Tourmignies - Wahagnies - Wannehain